



Compte rendu de la séance du 15 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, à vingt heures trente, le lundi quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes-et-Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT** – Maire.

Présents : M. GUILLEMOT, Mme MICHEAU-HERAUD, M. CARLET, Mme BOUYSSOU, M. GUAIS, Mme REY, M. CROIZAT, M. HANNOY, MM CHIRON, MONGET, DARON, CAÏS, Mmes GAILLARD, BRUNEAU, ROCA, DANÉY, M. PERRET, Mmes FRANCO, DUPHIL, MM VERSCHAVE, BONNAYZE.

Absents : Mmes MOUFFLET, PERRIN-RAUSCHER

Secrétaire de séance : Mme DANÉY

Date de la convocation : 9 septembre 2014

M. le Maire rappelle aux conseillers que le compte-rendu de la séance précédente leur a été transmis et expose les modifications qui ont été prises en compte. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire rappelle aux Elus que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, une liste de 32 personnes avait été arrêtée et soumise à la Direction Générale des Finances Publiques afin d'établir la Commission Communale des Impôts Directs. Il informe l'assemblée que, par courrier en date du 8 août 2014, la DGFIP l'informait de la liste définitive des commissaires de la commission, qui se compose comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Guy TRUPIN	Michel CROIZAT
Yves RATEL	Serge PUJOL
Christian COMBARET	Patrice LELAY
Claude BOUZIER	Jean-Marc FERION
Catherine DI MENZA	Philippe GIRY
Eric BOULARAND	Stéphane MAURIN
Jean YUNG	Cécile VERDIER
Georges GANNE	Claude COSSET

M. PERRET demande si les commissaires sont au courant de leur nomination. **M. le Maire** répond qu'ils seront avertis par courrier mais qu'il souhaitait préalablement informer les conseillers.

II. RENTREE SCOLAIRE ET RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire donne la parole à Mme MICHEAU-HERAUD qui expose au Conseil un premier bilan très positif concernant la rentrée scolaire et la mise en place des TAPS.

Mme MICHEAU-HERAUD explique, qu'à ce jour, pour l'école élémentaire 195 élèves sur 200 sont inscrits au TAPS, 181 pour le mardi et 178 le vendredi ont fréquenté les activités depuis la rentrée. Pour l'école maternelle, 100 enfants sur 107 sont inscrits et 91 élèves y ont déjà participé.

Mme MICHEAU-HERAUD expose que le centre de loisirs a été mis en place le mercredi après-midi. Les agréments ont été délivrés, au regard des inscriptions déposées au 15 juillet 2014, pour 48 places (15 juillet étant la date limite demandée aux parents pour inscrire leurs enfants). Elle ajoute que compte tenu de ces éléments, des animateurs ainsi qu'une directrice ont été recrutés conformément à la réglementation, soit 1 animateur pour 12 enfants en école élémentaire et 1 animateur pour 8 enfants en école maternelle. Un point a été fait à la rentrée et aucune inscription supplémentaire n'avait été faite mais depuis, 4 familles se sont inscrites et elles sont sur liste d'attente. Elle précise que la commission scolaire étudie actuellement les différentes solutions qui pourraient être proposées à ces familles.

Mme MICHEAU-HERAUD précise à l'assemblée que près d'une vingtaine d'intervenants ont été recrutés ou sollicités pour la mise en place et l'animation des TAP, et ce conformément aux dispositions prévues par les textes notamment au regard des qualifications exigées, avec des statuts variés selon les spécificités de chacun (auto entrepreneurs, personnel mis à disposition par la CDC et refacturé, personnel communal (ATSEM, Bibliothécaires...) intervenants salariés par associations...) Elle ajoute que la majorité des activités se déroule dans les locaux scolaires, et que pour ne pas utiliser les salles de classe, comme elle s'y était engagée auprès des enseignants, la municipalité a recours aux salles communales telles que la Maison des associations, la salle Jean Boris, le Foyer communal, la médiathèque, la ludothèque, auxquelles les enfants se rendent à pied encadrés par les animateurs ainsi que la plaine des sports de Lalande que les enfants rejoignent en bus.

Mme FRANCO demande si les parents ont été informés des activités qui sont proposées aux enfants.

Mme MICHEAU-HERAUD répond que les activités ont été proposées aux enfants le jour de la rentrée afin qu'ils puissent faire un premier choix. Elle précise que l'année scolaire sera répartie en 5 cycles afin que les enfants découvrent plusieurs activités. Elle ajoute qu'un affichage a été réalisé à l'entrée des écoles afin d'informer les parents.

M. le Maire remercie Mme MICHEAU-HERAUD et souligne le travail remarquable qui a été accompli et le temps passé à la mise en place de cette nouvelle réforme. Il ajoute que quelques petits aléas liés au démarrage se sont produits mais qu'ils ont été réglés rapidement.

Mme MICHEAU-HERAUD ajoute que des conventions ont été signées entre la Mairie et les intervenants (auto entrepreneurs, associations) concernant les activités mises en places et les projets portés et qu'il conviendra également de formaliser des conventions avec certaines des associations afin de mutualiser la mise à disposition de certains matériels.

M. VERSCHAVE demande ce que font les enfants non-inscrits aux TAPS. **Mme MICHEAU-HERAUD** répond que ces élèves sont récupérés par leurs parents. **M. VERSCHAVE** exprime que selon lui c'est un problème car le temps réservé aux TAPS doit être du temps scolaire. **Mme MICHEAU-HERAUD** rappelle que conformément au Décret, ces temps ne sont pas obligatoires et relèvent du libre choix des parents et qu'il n'est pas possible d'imposer aux parents de laisser leurs enfants à l'école. Cela concerne à ce jour un peu moins de quinze élèves sur plus de 300 inscrits. Elle précise que certains parents profitent de ces temps-là pour organiser les rendez-vous médicaux (orthophoniste, etc....).

Mme MICHEAU-HERAUD rappelle que le choix de la commune de ne pas faire payer la participation des enfants aux TAPS a été notamment fait dans le but d'ouvrir ces services au plus grand nombre et pour qu'il n'y ait aucun frein à la pratique des activités proposées.

Mme MICHEAU-HERAUD remercie Myriam PLANTEY, Directrice des TAPS et du CLSH, pour son travail et son investissement dans la mise en place des TAPS.

M. VERSHAVE exprime son regret que la CDC n'ait pas instauré une politique commune concernant la mise en place de la réforme. **Mme MICHEAU-HERAUD** souligne qu'une réflexion avait été entamée par la CDC mais que, comme les textes le stipulent, les temps scolaires relèvent de la compétence des écoles donc des communes, elle ajoute que chaque commune a organisé la mise en place des TAPS en fonction de ses moyens matériels, humains et financiers. Elle précise que du personnel de la CDC a été mis à disposition des communes. **M. VERSHAVE** expose que lors des conseils communautaires il avait été mentionné que des ressources seraient mises à la disposition des communes. **Mme MICHEAU-HERAUD** répond que c'est en effet le cas mais que celles-ci sont refacturées ensuite aux communes, comme cela a toujours été prévu.

M. le Maire souligne que la CDC a assuré son rôle en mettant à disposition des communes qui le souhaitent son personnel en terme d'ingénierie.

M. le Maire informe les élus que trois enfants handicapés ont intégré l'école maternelle et que le personnel et les enseignants ont été sensibilisés pour accompagner au mieux ces enfants. Il ajoute qu'un courrier à l'attention des parents d'élèves est prévu afin de les informer et rappeler un certain nombre de gestes simples.

III. DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle que des subventions avaient été sollicitées auprès du Conseil Général concernant la mise en place de plateaux surélevés dans la traversée du bourg de Meynac d'une part et la réalisation de voies vertes d'autre part, il explique qu'un avis favorable a été donné et que celles-ci seront versées dès que l'accord pour les travaux aura été donné.

M. le Maire informe le Conseil que la salle actuellement utilisée par le RASED va être dorénavant occupée par les activités pratiquées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et par les écoles. Il explique que des travaux de réaménagement sont à prévoir. Il propose de solliciter des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Les délibérations suivantes sont ainsi votées.

➤ Auprès de la CAF

Considérant la nécessité d'aménager une salle communale, située dans l'enceinte de l'école élémentaire, destinée à être affectée pour les Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre des Rythmes Scolaires, ainsi que d'acheter du matériel ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 27 464,83 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 21 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales au titre d'aménagement d'une salle dans le cadre des Rythmes Scolaires,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention CAF (22%)</i>	6 042,26 €
<i>Fonds propres</i>	<u>26 915,54 €</u>
Montant TTC	32 957,80 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ **Auprès du Conseil Général de la Gironde**

Considérant la nécessité d'aménager une salle communale, située dans l'enceinte de l'école élémentaire, destinée à être affectée à une salle de classe pour la rentrée 2015/2016 ;

Considérant que le montant du devis s'élève à 20 915.66 € H.T.,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, par 21 voix « POUR » :

1°) **de demander** une subvention auprès du Conseil Général au titre d'aménagement d'une salle de classe,

2°) **d'organiser** le plan de financement de la façon suivante :

<i>Subvention Conseil Général (50% de 22 000.00 HT plafonné)</i>	11 000.00 €
<i>Fonds propres</i>	<u>14 098.79 €</u>
Montant TTC	25 098.79 €

3°) **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire informe l'assemblée que l'entretien du traçage des terrains de football ainsi que l'installation d'une seconde cible dans la salle polyvalente pour le tir à l'arc sont à prévoir, il propose de solliciter une participation de la CDC au titre des fonds de concours, bien que le montant de ces travaux ne soit pas très élevé.

Mme FRANCO demande quelle suite sera donnée si la CDC ne souhaitait pas participer.
M. le Maire répond que la commune délibérerait pour prendre en charge ou pas ces travaux.
Les délibérations suivantes sont votées.

➤ **Pour les terrains de football**

Monsieur VERSCHAVE, étant membre du comité directeur du club de football, ne peut pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la prestation demandée pour le traçage des deux de football s'élève à 599.09 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 20 voix « POUR »,

- **Décide** de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers au titre des Fonds de concours correspondant à 50% du montant H.T. (hors toutes autres subventions).

- **Organise** le plan de financement de la façon suivante :

◆ Subvention de la Communauté de Communes : (50% du H.T.)	239.64 €
◆ Fonds propres :	<u>359.45 €</u>
TOTAL T.T.C. :	599.09 €

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ Pour la cible de tir à l'arc

Monsieur HANNOY, étant membre de l'association Le Blason Camblanais, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Considérant que l'installation d'une deuxième cible pour le Tir à l'arc dans la salle polyvalente s'élève à 850.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 20 voix « POUR »,

- **Décide** de demander une subvention auprès de la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers au titre des Fonds de concours correspondant à 50% du montant H.T. (hors toutes autres subventions).

- **Organise** le plan de financement de la façon suivante :

◆ Subvention de la Communauté de Communes : (50% du H.T.)	340.00 €
◆ Fonds propres :	<u>510.00 €</u>
TOTAL T.T.C. :	850.00 €

- **autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

IV. MARCHE COMMUNAL

M. le Maire expose à l'assemblée un bilan très positif du marché qui s'est tenu le samedi 13 septembre pour la première fois depuis 20 ans. Il rappelle que ce projet était une forte attente des camblanais et meynacais. Les avis des conseillers sont unanimes et l'ensemble des élus semblent ravis de cette réussite.

M. VERSCHAVE fait remarquer que M. DELCROS, Maire de Latresne, n'avait pas été informé et se questionnait sur la place d'un troisième marché sur le territoire de la CDC.

M. le Maire répond que la communication autour de l'inauguration du marché a été très importante et que compte-tenu de la demande, le marché de Camblanes et Meynac ne nuira pas à celui de Latresne qui se tient le dimanche matin.

M. le Maire précise qu'il est important de dynamiser le commerce local et de tout mettre en œuvre pour faire perdurer le marché.

M. le Maire remercie M. GUAIS pour tout le travail réalisé, aidé par Charlie DEFRESNE. Il félicite l'ensemble du Conseil et ajoute que c'est une belle réussite collégiale.

M. le Maire soulève un point négatif concernant le stationnement et la fermeture du parking de Super U aux usagers du marché. **M. CHIRON** ajoute que cet acte est d'autant plus étonnant car une collaboration semblait s'être installée lors du forum des artisans, commerçants et producteurs lors duquel un stand avait été mis à disposition de Super U.

Mme FRANCO fait part à l'assemblée qu'un commerçant ambulant habitant la commune s'est plaint de ne pas avoir été contacté. **M. DARON** rappelle qu'un article avait été publié dans le premier message afin d'inviter tous les commerçants et artisans de la commune à se faire connaître. **M. GUAIS** ajoute que la commune a tout mis en œuvre pour impliquer les commerçants et artisans locaux dans la mise en place du marché.

M. VERSHAVE rappelle que le projet d'un marché à Camblanes et Meynac avait aussi été proposé par son équipe de campagne et il se félicite de constater sa réussite. Il souligne que le nettoyage du parking a été très bien effectué après la venue des commerçants. **M. VERSHAVE** ajoute qu'il serait important d'appliquer une politique économique à l'échelle du territoire de la CDC. Il cite en exemple le devenir des anciennes pépinières Roque qui de son point de vue n'ont jamais fait l'objet d'étude au sein de la commission développement économique à la CDC.

M. le Maire répond que le transfert du développement économique à la CDC est bien la preuve que les communes se concertent mais il précise que les communes doivent garder la maîtrise et le choix des entreprises qui souhaitent s'implanter sur leur territoire. Ceci dans l'intérêt du service rendu et du développement de leur économie locale.

M. MONGET rappelle qu'il est également élu communautaire à la commission développement économique et que depuis les élections, une seule réunion a eu lieu. Il précise que des sujets comme le devenir de ce site devront faire partie des préoccupations prioritaires de la commission.

M. CHIRON précise que selon lui tout le monde aujourd'hui a conscience du fait que l'économie doit se développer à l'échelle intercommunale. **M. le Maire** ajoute que maintenant une nouvelle génération d'élus est en place, ayant une vision différente du développement économique.

M. le Maire expose qu'en quelques semaines, ce sont trois beaux projets qui ont été réalisés : le marché, le forum des associations et la fête en l'honneur de M. TRUPIN. Il remercie et félicite une nouvelle fois l'ensemble du Conseil et toutes les personnes qui y ont contribué.

M. le Maire rappelle que lors de la précédente séance, le périmètre du marché avait été défini, compte tenu du nombre de demandes provenant de divers commerçants, il propose au conseil d'agrandir la zone afin de pouvoir ajouter une allée supplémentaire. Le conseil approuve à l'unanimité.

V. GRDF : pose de concentrateurs

M. le Maire informe les élus de la proposition de GRDF concernant l'implantation de concentrateurs. Il explique que le projet consiste à installer de nouveaux compteurs de gaz « communicants » qui seraient reliés à des concentrateurs permettant, selon GRDF, une meilleure maîtrise de la consommation. Le coût de l'opération serait répercuté sur les abonnés par un euro de plus par an.

M. le Maire exprime que ce projet mériterait des explications plus précises, il propose d'organiser une rencontre avec un technicien afin de connaître tous les détails liés à ce nouveau dispositif. **M. BONNAYZE** abonde dans ce sens. **M. le Maire** invite le Conseil à reporter le vote de cette délibération à une séance ultérieure.

VI. RECRUTEMENT DE PERSONNEL

➤ CONTRAT D'AVENIR

M. le Maire rappelle qu'une délibération avait été votée le 14 octobre 2013 afin de permettre l'embauche de trois personnes dans le cadre « d'emplois avenir ». Un poste a déjà été affecté au service technique. Il propose de recruter un agent supplémentaire pour les tâches polyvalentes de communication, rythmes scolaires (garde enfants et entretien de locaux le mercredi) et secrétariat mais aussi en renfort, si besoin, auprès du personnel intervenant dans les écoles. **M. le Maire** précise que compte tenu de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il lui semble nécessaire de recruter du personnel. Le Conseil approuve à l'unanimité. La commission du personnel sera chargée du recrutement.

➤ RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

M. le Maire soumet à l'assemblée le projet de délibération permettant à la commune d'embaucher du personnel en tant qu'agents contractuels afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité. Il précise que c'est une délibération de principe et que les agents concernés ne peuvent pas être embauchés plus de 12 mois. La délibération suivante est votée :

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1° ;

Considérant que les nécessités de service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, pour répondre aux nécessités de service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- **De charger** Monsieur le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et le profil requis ;
- **De prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial d'une durée maximale de 12 mois que pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

➤ **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET**

M. le Maire expose aux élus que le Conseil doit ouvrir un poste afin de nommer un placier pour le marché municipal. Le poste à pourvoir est un emploi d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet de 20 heures par mois (5 heures tous les samedis matins). **M. le Maire** précise qu'un appel à candidatures sera lancé et que la commission du personnel se réunira afin de faire le point sur les C.V. reçus.

M. VERSHAVE fait part de sa satisfaction pour l'ouverture de cet emploi et souhaite que toutes les candidatures soient examinées de façon objective.

M. le Maire précise que le temps que le recrutement soit effectif, un agent pourra être embauché en tant que contractuel.

M. le Maire invite les élus à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22.12.2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe** à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé pour une durée hebdomadaire de 20 heures à compter du **01/11/2014**;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VII. DECISIONS MODIFICATIVES

➤ VIREMENTS DE CREDITS

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de la CDC indiquant le montant à verser au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. La part concernant la commune est de 13 543,00 €. **M. le Maire** précise que cette dépense est au-dessus de ce qui avait été budgétisé car l'Etat a revu largement à la hausse ces cotisations mais que compte tenu que le retour du FCTVA est plus important que la somme initialement inscrite au budget, cela n'aura pas d'incidence sur le budget communal. Il propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION DES CREDITS		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
<u>Investissement</u>				
Excédent de fonctionnement	021	- 13 543,00		
FCTVA			10222	13 543,00
<u>Fonctionnement</u>				
Virement à la section d'investissement	023	- 13 543,00		
Fonds de péréquation			014/73925	13 543,00

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

M. BONNAYZE demande pour quelles raisons cette somme avait été budgétisée à l'article du FCTVA. **M. le Maire** répond que la commission des finances, par précaution, minimise toujours le FCTVA, ce qui peut permettre de pallier aux dépenses imprévues.

QUESTIONNES DIVERSES

➤ LOTISSEMENT CLOS DE MEYNAC

M. le Maire rappelle au Conseil la création du lotissement Le Clos de Meynac au droit de la route de Meynac et du chemin de Négrot. Il explique que le Conseil devra statuer sur la prise en charge des espaces verts. Après concertation avec les membres de la commission travaux, il semblerait plus judicieux que la commune entretienne ces espaces. Une délibération sera prise en ce sens lors de la prochaine séance.

➤ FORUM

M. le Maire remercie Mme REY ainsi que toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du forum et précise que cette année encore le forum a connu un vrai succès.

Mme REY rappelle que pour la première fois les artisans, producteurs et commerçants se sont joints aux associations, tous les participants étaient ravis. Elle précise qu'une réunion sera organisée avec

les commissions culture, vie associative et développement économique afin de dresser le bilan de cette manifestation. **Mme REY** remercie tous les élus qui étaient présents dès le matin pour aider à la mise en place du matériel.

Mme REY expose que les spectacles « scènes d'été » organisés le vendredi 6 septembre (*Petites visites d'Augustine et Bien éduquer ses parents*) ont rassemblé plus de 400 personnes dans la salle polyvalente. Elle remercie à nouveau les élus, le personnel et tous les bénévoles.

Mme FRANCO demande quel est le bilan du forum.

Mme REY répond que le bilan final n'a pas encore été fait. Elle précise toutefois que les recettes ont été supérieures à l'année précédente, certainement car la cour de l'école, qui est un endroit plus sécurisé que le chemin des Ecoliers, a permis aux familles de rester plus longtemps. Les premiers calculs ont fait état de 228 € de recettes pour le forum et 626 € pour la soirée spectacle.

➤ FETE EN L'HONNEUR DE GUY TRUPIN

M. le Maire expose à l'assemblée le bilan de la fête organisée en l'honneur de Guy TRUPIN. Il explique que beaucoup de bruits ont circulé à ce sujet et qu'il est important d'éclaircir la situation. Il rappelle que le repas a été confectionné par des restaurants de Camblanes et Meynac : l'entrée et le dessert par le Bellevue, la paëlla par le Pile Poêle et le fromage fourni par Super U.

Le bilan financier fait état de 5 614,28 € de dépenses, comprenant les repas, les fleurs fournies par le lycée professionnel, la décoration, la prestation des artistes et autres, et 3 765,00 € de recettes qui correspondent au règlement des repas par les convives, soit un coût total de 1 849,28 € pour la commune. Il précise que tous les élus ont réglé leurs repas, seul le personnel communal ainsi que quelques personnalités ont été invités. **M. le Maire** souligne que compte tenu des 37 années consacrées au service de la commune par M. TRUPIN, le coût est très raisonnable. Il ajoute que cette journée a été marquée par la convivialité et l'amitié et que ce fut un bel hommage.

M. VERSHAVE exprime que selon lui la période a été bien choisie pour organiser cette journée, il approuve également le fait que tous les élus aient payé leurs repas.

Mme REY tient à souligner que ce sont les élus qui ont tout organisé et préparé avec l'aide du personnel technique et administratif. **M. le Maire** remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'organisation de cette journée.

➤ LETTRE ADRESSEE AUX PARENTS DE L'ECOLE MATERNELLE

M. le Maire informe le Conseil qu'un projet de courrier a été rédigé à l'attention de tous les parents d'élèves afin de sensibiliser les enfants sur les gestes de prévention et mesures d'hygiène à adopter. Il rappelle que cette année l'école maternelle accueille notamment deux enfants en situation de handicap lourd. Il explique que le but du courrier n'est pas de donner une leçon aux parents mais de les sensibiliser sur le fait que certaines pathologies d'enfants porteurs d'un PAI nécessitent des mesures strictes et rigoureuses en matière d'hygiène.

Mme MICHEAU-HERAUD explique que dans les classes concernées, le personnel et les instituteurs ont été fortement sensibilisés. Les deux enfants ont reçu l'attribution d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS). Un recours, en concertation avec les parents, est en cours pour demander une AVS individualisée car un des enfants nécessite un accompagnement permanent afin de le préserver le mieux possible. Un courrier du Maire a été adressé en ce sens au Président du Conseil Général de la Gironde.

➤ LES ELEVES DU LYCEE FLORA TRISTAN

M. le Maire fait part à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire plusieurs problèmes sont survenus avec les élèves du lycée, bagarres, ordures sur la voie publique et chez les particuliers, injures... Il explique qu'un entretien a été programmé avec la proviseure. **M. le Maire** souhaite que le lycée prenne ses responsabilités.

M. VERSHAVE expose que les élèves devraient être mis à contribution pour réparer et nettoyer les lieux et matériels endommagés. Il ajoute qu'il lui semble important d'intégrer les élèves dans la vie locale. Il préconise de ne pas faire payer les parents mais de faire intervenir les élèves afin de les responsabiliser.

M. le Maire précise que la commune fait souvent appel aux élèves, il rappelle que pour la manifestation de M. TRUPIN toutes les décorations florales ont été créées par le lycée et le service a été réalisé par cinq élèves.

M. le Maire ajoute qu'il a eu une demande afin de matérialiser une place de parking pour les personnes handicapées devant le lycée.

➤ **REMERCIEMENTS**

M. le Maire fait part des courriers de remerciement des associations de la gymnastique volontaire et des amis de l'église pour les subventions qui leur ont été attribuées.

➤ **COMMUNICATION**

M. MONGET expose à l'assemblée que la commission communication a reçu le représentant d'une société qui propose divers supports de communication. Il précise que cette société a déjà travaillé pour d'autres communes. La commission souhaiterait revoir le plan de la commune et éditer un agenda officiel qui serait distribué à la population en fin d'année. Il explique que ces supports sont financés par la publicité des acteurs économiques locaux. Il demande l'avis du Conseil.

M. le Maire exprime que l'idée lui paraît bonne et qu'il est important de donner une image dynamique de la commune.

Mme BOUYSSOU fait part au Conseil que ces supports sont en pratique sur la commune de Créon. Elle explique que c'est une dépense récurrente pour les commerçants et que ce sont souvent les mêmes qui y adhèrent.

M. MONGET précise qu'il est important de faire évoluer les supports de communication et il propose de faire un essai. **M. le Maire** approuve et souligne que ce projet n'a pas de coût pour la commune. Un essai d'un an permettra d'avoir le ressenti des habitants.

Mme REY rappelle que le nouveau logo de la commune n'a pas été arrêté. **M. MONGET** répond que pour le moment le Conseil doit donner un accord de principe et que l'objectif pour l'édition du plan est fixé pour avril 2015.

M. PERRET demande si la commune sera propriétaire des fichiers créés car ils pourraient servir à d'autres supports comme le site internet. **M. MONGET** répond que ce n'était pas prévu dans le projet initial mais que cela devra être demandé.

M. DARON précise que l'association des commerçants (ACACM) a un projet similaire, il invite la commission à se rapprocher du Président afin que les deux projets ne se confrontent pas.

➤ **PAYS CŒUR ENTRE DEUX MERS**

M. MONGET fait part au Conseil qu'une réunion se tiendra le 18 septembre au Pays Cœur Entre-Deux-Mers au sujet du projet LEADER. Il rappelle que ce projet concerne la mobilisation des fonds européens FEADER sur la période 2015 – 2020.

➤ **NOUVEAUX ARRIVANTS**

Mme GAILLARD demande ce qui pourrait être mis en place pour les nouveaux arrivants sur la commune. **M. le Maire** demande à la commission communication de travailler sur ce dossier et précise qu'il serait intéressant d'élaborer un support à distribuer.

➤ **VOIRIE**

M. PERRET expose que les trottoirs de la route du Bourg sont peu praticables car des ronces dépassent des clôtures. **M. CARLET** répond que l'équipe technique est intervenue.

➤ **MONTICHAMP**

M. le Maire informe le Conseil que des problèmes de voisinages sont survenus chemin de Montichamp. Une réunion des riverains avait été organisée à la Mairie mais aucune amélioration n'est apparue. Le Capitaine de brigade de la Gendarmerie de Latresne a été sollicité pour intervenir.

La séance est levée à 22h55.